

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2699

1^{er} octobre 2015

SOMMAIRE

Abundante Investments	129507	Parker Hannifin Europe S.à r.l.	129508
Bocci Midco S.à r.l.	129506	Piranha et Petits Poissons Rouges S.A.	129512
C7 Princes (Lux) S.à r.l.	129510	Piranha et Petits Poissons Rouges S.A.	129548
CMC Biologics S.à r.l.	129509	Piranha et Petits Poissons Rouges S.à r.l.	129548
Creche Léiwen Léiw	129510	Prestacompta S.à r.l.	129512
Darioritum S.A. - SPF	129511	Prodhyfem S.A.	129508
Dayco Europe S.à r.l.	129510	QS Real Estate Select European Opportunities GP	129512
Dayco Holdings Finance S.C.S.	129509	Queensgate Investment Mayfair S.à r.l.	129512
Dayco Holdings S.C.S.	129509	Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l.	129512
Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l.	129509	Queensgate Investments I Midco 2 S.à r.l.	129508
DH Services Luxembourg S.à r.l.	129511	Real Constructions Sàrl	129507
Domaine LAFITTE	129510	Research Invest Protocol S.A.	129551
DyStar Holding S.à r.l.	129511	RH Czech Residential GP S.à r.l.	129513
Electrogen S.à r.l.	129511	Rhino HoldCo S.à r.l.	129551
Eranove Partners	129511	RREEF Pan-European Infrastructure Co-In- vestment Two Lux S.à r.l.	129552
European Holdings S.à r.l.	129508	RSB Investissements S.à r.l.	129512
Inter'or Luxembourg S.A.	129545	Schmitz-Servé S.A.	129552
KH Investments S.à r.l.	129506	SELP (France) S.à r.l.	129552
Magnum Capital II (SCA) SICAR	129507	Sinos S.A.	129541
Menar Holding	129507	Solum Bertrange I Holding S.A.	129513
MISTERI FERNAND, Société à responsabilité limitée, Entreprise de Constructions et de Fa- çades	129507	Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities S.C.A., SICAV-SIF	129552
MSAM S.à r.l.	129507	Swisstar S.A.	129506
OCM Luxembourg OPPS X CTB S.à r.l.	129523	Thiclair Investments S.A.	129506
Panthelux Topco S.à r.l.	129533	T.M.I.P. S.à r.l.	129552
Paradocs Research S.A.	129508	Weblab S.à r.l.	129506

Weblab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 1, rue Roger Krier.
R.C.S. Luxembourg B 131.506.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136229/10.

(150147114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Swisstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136854/10.

(150147851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Bocci Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.884.

Les comptes annuels de la société Bocci Midco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137088/10.

(150149517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Thiclair Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THICLAIR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015136172/10.

(150147657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.048.750,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Pour KH INVESTMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015140253/14.

(150152384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

**Menar Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. Abundante Investments).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.823.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.
Référence de publication: 2015137534/10.
(150149007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Magnum Capital II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 194.106.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.
Référence de publication: 2015137550/11.
(150149563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MISTERI FERNAND, Société à responsabilité limitée, Entreprise de Constructions et de Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3592 Dudelange, 6, rue Verte.
R.C.S. Luxembourg B 28.103.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015137576/10.
(150148972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.610.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.
Référence de publication: 2015137589/10.
(150149116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Real Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, Z.A.E. Solupla.
R.C.S. Luxembourg B 112.260.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 11 août 2015.
Maître Marc LECUIT
Notaire
Référence de publication: 2015137719/13.
(150149530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

—
Les comptes consolidés au 30 Juin 2013 de la société Parker Hannifin Corporation reprenant les comptes annuels de la société Parker Hannifin Europe S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137640/10.

(150148377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Prodhfem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 53.808.

—
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137654/10.

(150148858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Paradocs Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.679.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015137639/10.

(150148803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Queensgate Investments I Midco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 182.148.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137682/9.

(150149200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2015

La société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B47771, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015140103/15.

(150152285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 181.403.

Il résulte d'une lettre datant du 16 août 2015 que Monsieur Frank Weidema a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 16 août 2015.

Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l.

Référence de publication: 2015140076/13.

(150152641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.331.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Holdings S.C.S.

Dayco Holdings, LLC / Edward R. Steele

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015140075/13.

(150152485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Holdings Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.400.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Holdings Finance S.C.S.

Dayco Holdings, LLC / Edward R. Steele

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015140074/13.

(150152473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.105,57.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Veillez prendre note des changements d'adresse des associés suivants:

- CatPen A/S a désormais pour adresse Amerikakajen 1 st. tv., 4220 Korsoer, Danemark.

- Madame AMUNDTSEN ENG Erna Marie a désormais pour adresse The Sun Tower, 7 Ave. Princesse Alice, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015140056/15.

(150152511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Creche Léiwen Léiw, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 1A, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 179.014.

Par décision de l'assemblée générale du 14/06/15, Madame Oliveira Marques Ouertani Dora, 15, Rue de la gare L-8229 Mamer a été nommé gérante technique, à compter du 03/08/15, en remplacement de Madame Graindorge Valérie Gisèle, 8 rue de lavanderiers, B-6223 Habay La Vielle l'ancien gérante technique que ne fait plus partie de notre société.

Bous, le 14/06/15.

Da Costa Sanfins, Marcos / Neves dos Santos, Maria

L'Associé

Référence de publication: 2015140061/13.

(150152318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

C7 Princes (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.162.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015140069/16.

(150152602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.606.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Dayco Europe S.à r.l.

E.R. Steele / Manacor (Luxembourg) SA

- / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015140073/14.

(150152467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Domaine LAFITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg E 5.359.

EXTRAIT

Madame Sylvie MARTIN démissionne de ses fonctions de gérant, avec effet au 30 mars 2015, de la société civile Domaine LAFITTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140080/11.

(150152438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

DyStar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.102.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 135.820.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015140083/12.

(150152735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Darioritum S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 176.275.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140084/9.

(150152406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.266.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 587 du 6 mars 2012.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DH Services Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015140089/14.

(150152407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Electrogen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4509 Niedercorn, 3, Saint Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 159.953.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140117/10.

(150152588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Eranove Partners, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 182.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140124/9.

(150152461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Prestacompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beeteburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137673/9.

(150148578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Queensgate Investment Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 186.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137680/9.

(150149190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Queensgate Investments I Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 178.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137681/9.

(150149176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Piranha et Petits Poissons Rouges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 109.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137668/9.

(150149143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

QS Real Estate Select European Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 185.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137695/9.

(150148969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

RSB Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beeteburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 166.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137739/9.

(150148561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Solum Bertrange I Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 121.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137796/9.

(150149497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

RH Czech Residential GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.207.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of August.

Before the undersigned Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BTO Ripple Holdings LP, an exempted limited partnership duly established and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Cayman Islands, registered with the General Registry Cayman Islands,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal, and

CZ Investments LP, an exempted limited partnership duly established and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the General Registry Cayman Islands,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

The said powers of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “RH Czech Residential GP S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities or enterprises and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities or financial instruments or assets of any kind and the ownership, administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including by way of the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg

at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter and decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments to the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration, if any, and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Dissolution - Liquidation**Art. 24. Dissolution.**

24.1 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of the shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company.

24.2 The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 24 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

- BTO Ripple Holdings LP, named above, in its capacity of founder, through its proxy holder, declared to subscribe to 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) shares representing 90% (ninety percent) of the entire share capital;

- CZ Investments LP, named above, in its capacity of founder, through its proxy holder, declared to subscribe to 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares, representing 10% (ten percent) of the entire share capital.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Kemal Akyel, born in Beringen (Belgium) on June 2nd, 1977, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (ii) Jennika Lindholm, born in Berlin (Germany) on March 16th, 1981, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'août.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

BTO Ripple Holdings LP, un exempted limited partnership de droit caymanais (îles Caïmans), ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans et enregistrée auprès du Registre Général des îles Caïmans, dûment représentée,

ici représenté(e) par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration données sous seing privé, et

CZ Investments LP, un exempted limited partnership de droit caymanais (îles Caïmans), ayant son siège social c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1-1104, îles Caïmans et enregistrée auprès du Registre Général des îles Caïmans, dûment représentée,

ici représenté(e) par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires de les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps aux autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme légale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RH Czech Residential GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autres entités commerciales ou entreprises, et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières, instruments financiers ou actifs de tout type, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut, excepté par voie d'appel publique à l'épargne, lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs, y compris par le biais de détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés à Luxembourg ou étrangères, l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Dans la même commune, le siège social peut être transféré au moyen d'une décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec les activités

normales de la Société à son siège social, le siège social pourra transférer provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société Luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents euros (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour inspection. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats de cet enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération, le cas échéant, et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution.

24.1. La Société peut être dissoute à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise par un vote de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

24.2. La Société ne peut être dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un associé.

Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 24 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

- BTO Ripple Holdings LP, agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 11.250 (onze mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant 90 % (quatre-vingt-dix pourcent) du capital social;

- CZ Investments LP, agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant 10 % (dix pourcent) du capital social.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Kemal AKYEL, né à Beringen (Belgique) le 2 juin 1977, résidant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

(ii) Jennika Lindholm, née à Berlin (Allemagne) le 16 mars 1981, résidant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Redange-sur-Attert à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom, et résidence, ledit mandataires des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 6 août 2015. Relation: DAC/2015/13191. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137723/542.

(150148833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

OCM Luxembourg OPPS X CTB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.234.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 March 2015 not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195494,

represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal, given on July 29, 2015.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “OCM Luxembourg OPPS X CTB S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers’ Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. External Auditors. Except where according to the Laws, the Company’s annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions
First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at 3 (three) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on 5 November 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on 21 October 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 16, rue J.B. Fresez, L- 1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms Katherine Margaret RALPH, company manager, born on 19 April 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 mars 2015, pas encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195494,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2015, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont été ainsi rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «OCM Luxembourg OPPS X CTB S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Réviseurs d'Entreprises. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de

majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libérer
OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Monsieur Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Hugo NEUMAN, administrateur de société, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Katherine Margaret RALPH, administrateur de société, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. GAC/2015/6813. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137623/561.

(150149404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Panthelux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.979.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of June,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. "P5 Sub L.P.1", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 29 June 2015;

2. "Permira V L.P.2", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 29 June 2015.

3. "P5 Co-Investment L.P.", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 29 June 2015;

4. "Permira Investments Limited", acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 29 June 2015;
5. "P5 CIS S.à r.l.", a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 29 June 2015;
and

6. "Permira V I.A.S L.P.", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 29 June 2015.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Panthelux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.979 and incorporated pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2678 page 128535 on 2 October 2014. The articles have been amended for the last time on 29 December 2014 pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg and have been published in the Memorial number 554 page 26549 on 27 February 2015.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-eight thousand one hundred eighty Euro and sixty cents (EUR 2,158,180.60) so as to raise it from its amount of one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-) to three million one hundred ninety-eight thousand one hundred eighty Euro and sixty cents (EUR 3,198,180.60) by the issue of twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A1 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A2 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A3 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A4 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A5 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A6 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A7 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A8 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A9 shares and twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A10 shares, paid up through contributions in kind, together with an aggregate share premium in an amount of seventy-five million five hundred ninety thousand one hundred fifty-eight Euro and twelve cents (EUR 75,590,158.12).

Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of the Company to reflect the above capital increase.

3. Change of the financial year of the Company to end 30 June of each year and subsequent amendment of article 17 of the articles of the Company.

4. Amendment of article 18 of the articles of the Company

5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-eight thousand one hundred eighty Euro and sixty cents (EUR 2,158,180.60) so as to raise it from its amount of one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-) to three million one hundred ninety-eight thousand one hundred eighty Euro and sixty cents (EUR 3,198,180.60) by the issue of twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A1 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A2 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A3 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A4 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A5 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A6 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A7 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A8 shares, twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A9 shares and twenty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (21,581,806) new class A10 shares, paid up through contributions in kind, together

with an aggregate share premium in an amount of seventy-five million five hundred ninety thousand one hundred fifty-eight Euro and twelve cents (EUR 75,590,158.12).

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A1 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A2 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A3 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A4 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A5 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A6 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A7 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A8 shares, three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A9 shares and three million six hundred eighty-six thousand three hundred fifty-five (3,686,355) new class A10 shares, together with a share premium of twelve million nine hundred eleven thousand four hundred thirty-seven Euro and twenty cents (EUR 12,911,437.20) for a total issue price of thirteen million two hundred eighty thousand seventy-two Euro and seventy cents (EUR 13,280,072.70) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of thirteen million two hundred eighty thousand seventy-two Euro and seventy cents (EUR 13,280,072.70).

2. Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A1 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A2 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A3 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A4 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A5 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A6 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A7 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A8 shares, sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A9 shares and sixteen million eight hundred forty-seven thousand ninety-seven (16,847,097) new class A10 shares, together with a share premium of fifty-nine million six thousand eight hundred sixty-four Euro and sixty cents (EUR 59,006,864.60) for a total issue price of sixty million six hundred ninety-one thousand five hundred seventy-four Euro and thirty cents (EUR 60,691,574.30) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of sixty million six hundred ninety-one thousand five hundred seventy-four Euro and thirty cents (EUR 60,691,574.30).

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A1 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A2 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A3 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A4 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A5 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A6 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A7 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A8 shares, two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A9 shares and two hundred sixty-four thousand three hundred eleven (264,311) new class A10 shares, together with a share premium of nine hundred twenty-five thousand seven hundred forty-eight Euro and seventy-eight cents (EUR 925,748.78) for a total issue price of nine hundred fifty-two thousand one hundred seventy-nine Euro and eighty-eight cents (EUR 952,179.88) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of nine hundred fifty-two thousand one hundred seventy-nine Euro and eighty-eight cents (EUR 952,179.88).

4. Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A1 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A2 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A3 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A4 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A5 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A6 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A7 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A8 shares, six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A9 shares and six hundred thirty-four thousand fifty-five (634,055) new class A10 shares, together with a share premium of two million two hundred twenty thousand seven hundred seventy-five Euro and eighty-eight cents (EUR 2,220,775.88) for a total issue price of two million two hundred eighty-four thousand one hundred eighty-one Euro and thirty-eight cents (EUR 2,284,181.38) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of two million two hundred eighty-four thousand one hundred eighty-one Euro and thirty-eight cents (EUR 2,284,181.38).

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A1 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A2 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A3 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A4 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A5 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A6 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703)

new class A7 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A8 shares, thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A9 shares and thirty-eight thousand seven hundred and three (38,703) new class A10 shares, together with a share premium of one hundred thirty-five thousand five hundred fifty-seven Euro and eighty-nine cents (EUR 135,557.89) for a total issue price of one hundred thirty-nine thousand four hundred twenty-eight Euro and nineteen cents (EUR 139,428.19) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of one hundred thirty-nine thousand four hundred twenty-eight Euro and nineteen cents (EUR 139,428.19).

6. Permira V I.A.S L.P., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A1 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A2 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A3 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A4 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A5 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A6 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A7 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A8 shares, one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A9 shares and one hundred eleven thousand two hundred eighty-five (111,285) new class A10 shares, together with a share premium of three hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-three Euro and seventy-seven cents (EUR 389,773.77) for a total issue price of four hundred thousand nine hundred two Euro and twenty-seven cents (EUR 400,902.27) through a contribution in kind consisting of a freely transferable unquestioned claim in an amount of four hundred thousand nine hundred two Euro and twenty-seven cents (EUR 400,902.27).

The contributions in kind of the subscribers referred to under 1 to 6 are together referred to as the "Contributions in Kind".

The value of the Contributions in Kind has been calculated and evaluated at seventy-seven million seven hundred forty-eight thousand three hundred thirty-eight Euro and seventy-two cents (EUR 77,748,338.72) on the basis of a valuation report from the board of managers of the Company dated 30 June 2015, certifying the valuation of the Contributions in Kind as of 30 June 2015 (the "Valuation Report"). A copy of the Valuation Report has been provided to the notary.

The total amount of the capital increase amounting to seventy-seven million seven hundred forty-eight thousand three hundred thirty-eight Euro and seventy-two cents (EUR 77,748,338.72) is allocated as follows: two million one hundred fifty-eight thousand one hundred eighty Euro and sixty cents (EUR 2,158,180.60) to the share capital of the Company and seventy-five million five hundred ninety thousand one hundred fifty-eight Euro and twelve cents (EUR 75,590,158.12) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at three million one hundred ninety-eight thousand one hundred eighty Euro and sixty cents (EUR 3,198,180.60) divided between:

- four million (4,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A1 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A2 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A3 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A4 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A5 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A6 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A7 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A8 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A9 shares,
- thirty-one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and six (31,581,806) class A10 shares,

with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (all class A1 to class A10 shares are referred as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company to end 30 June of each year and resolve that as a transitional measure, the next financial year shall run from the first April 2015 to the thirtieth June 2015, and then any subsequent financial year shall run from first of July to the thirtieth of June of the following year.

The Shareholders resolve to consequently amend article 17 of the articles of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of July to the thirty of June of the following year."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 18 of the articles of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 18.** Each year, as at the thirty of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. «P5 Sub L.P.1», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

dûment représenté par Madame Alexia UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 juin 2015;

2. «Permira V L.P.2» un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 juin 2015;

3. «P5 Co-Investment L.P.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 juin 2015;

4. «Permira Investments Limited», agissant par son nominee Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 juin 2015;

5. «P5 CIS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178 072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 juin 2015; et

6. «Permira V I.A.S L.P.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 29 juin 2015.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") qui sont également détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Panthelux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188979 et constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 22 juillet 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2678, page 128535 en date du 2 octobre 2014. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2014 par un acte du notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial, numéro 554 page 26549 le 27 février 2015.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt euros et soixante centimes (2.158.180,60 EUR) de façon à le porter de son montant de un million quarante mille euros (1.040.000,-EUR) à trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt euros et soixante centimes (3.198.180,60 EUR) par l'émission de vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A1 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A2 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A3 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A4 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A5 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A6 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A7 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A8 , vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A10, libérées par un apport en nature avec un compte de prime d'émission total d'un montant de soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-huit euros et douze centimes (75.590.158.12 EUR).

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

3. Modification de l'année fiscale de la Société afin qu'elle se termine le 30 juin, et modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société.

4. Modifications de l'article 18 des statuts de la Société

5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt euros et soixante centimes (2.158.180,60 EUR) de façon à le porter de son montant de un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR) à trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt euros et soixante centimes (3.198.180,60 EUR) par l'émission de vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A1, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A2, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A3, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A4, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A5, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A6, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A7, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A8, vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et vingt-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (21.581.806) nouvelles parts sociales de catégorie A10, libérées par un apport en nature avec un compte de prime d'émission total d'un montant de soixante-quinze millions, cinq cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-huit euros et douze centimes (75.590.158.12).

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées comme suit:

1. P5 Sub L.P.1, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A1, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A2, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A3, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A4, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie a5, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A6, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A7, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A8, trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et trois millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (3.686.355) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de douze millions neuf cent onze mille quatre cent trente-sept euros et vingt centimes (12.911.437,20 EUR) pour un montant total de treize millions deux cent quatre-vingt mille soixante-douze euros et soixante-dix centimes (13.280.072,70 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de treize millions deux cent quatre-vingt mille soixante-douze euros et soixante-dix centimes (13.280.072,70 EUR).

2. Permira V L.P.2, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A1, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A2, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A3, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A4, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A5, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A6, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A7, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A8, seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et seize millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-dix-sept (16.847.097) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de cinquante-neuf millions six mille huit cent soixante-quatre euros et soixante centimes (59.006.864,60 EUR) pour un montant total de soixante millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et trente centimes (60.691.574,30 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de soixante millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et trente centimes (60.691.574,30 EUR).

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et deux cent soixante-quatre mille trois cent onze (264.311) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de neuf cent vingt-cinq mille sept cent quarante-huit euros et soixante-dix-huit centimes (925.748,78 EUR) pour un montant total de neuf cent cinquante-deux mille cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (952.179,88 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de neuf cent cinquante-deux mille cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (952.179,88 EUR).

4. Permira Investments Limited, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A1, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A2, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A3, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A4, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A5, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A6, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A7, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A8, six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et six cent trente-quatre mille cinquante-cinq (634.055) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de deux millions deux cent vingt mille sept cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-huit centimes (2.220.775,88 EUR) pour un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un euros et trente-huit centimes (2.284.181,38 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-un euros et trente-huit centimes (2.284.181,38 EUR).

5. P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à et payer intégralement pour trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A1, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A2, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A3, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A4, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A5, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A6, trente-huit mille sept cent trois (38.703)

nouvelles parts sociales de catégorie A7, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A8, trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et trente-huit mille sept cent trois (38.703) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de cent trente-cinq mille cinq cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (135.557,89 EUR) pour un montant total de cent trente-neuf mille quatre cent vingt-huit euros et dix-neuf centimes (139.428,19 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de cent trente-neuf mille quatre cent vingt-huit euros et dix-neuf centimes (139.428,19 EUR).

6. Permira V I.A.S. L.P., susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cent onze mille huit cent vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A8, cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent onze mille deux cent quatre-vingt-cinq (111.285) nouvelles parts sociales de catégorie A10, avec une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-treize euros et soixante-dix-sept centimes (389.773,77 EUR) pour un montant total de quatre cent mille neuf cent deux euros et vingt-sept centimes (400.902,27 EUR) par un apport en nature consistant en une créance incontestée librement cessible d'un montant de quatre cent mille neuf cent deux euros et vingt-sept centimes (400.902,27 EUR).

Les apports en nature des souscripteurs mentionnés aux points 1 à 6 sont désignés comme les "Apports en Nature").

La valeur des Apports en Nature a été calculée et évaluée à soixante-dix-sept millions sept cent quarante-huit mille trois cent trente-huit euros et soixante-douze centimes (77.748.338,72 EUR) sur base d'un rapport d'évaluation établi par le conseil de gérance de la Société en date du 30 juin 2015, certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature au 30 juin 2015 (le "Rapport d'Evaluation"). Une copie du Rapport d'Evaluation a été fournie au notaire.

Le montant total de l'augmentation du capital s'élevant à soixante-dix-sept millions sept cent quarante-huit mille trois cent trente-huit euros et soixante-douze centimes (77.748.338,72 EUR) est alloué comme suit: deux millions cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt euros et soixante centimes (2.158.180,60 EUR) au capital social de la Société et soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-huit euros et douze centimes (75.590.158.12 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts suite aux résolutions ci-dessus afin de refléter l'augmentation de capital, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt euros et soixante centimes (3.198.180,60 EUR) composé de:

- quatre millions (4.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A1,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A2,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A3,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A4,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A5,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A6,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A7,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A8,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A9,
- trente-et-un millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent six (31.581.806) parts sociales de catégorie A10,

ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (toutes les parts sociales de catégorie A1 à 10 sont désignées les "Parts Sociales de Catégorie A"). les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie A sont désignées les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs à un moment donné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'année fiscale de la Société afin qu'elle se termine le 30 juin et de modifier l'article 17 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 17. L'exercice social court du premier juillet au trente juin de l'année suivante".

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

" **Art. 18.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société est dressé.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent (5%) prélevés sur le bénéfice net seront alloués à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015 2015. 2LAC/2015/14759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137636/447.

(150148660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Sinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 134.145.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of August.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SINOS S.A., a société anonyme, having its registered office at 11, Place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 4th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 36 of January 8th, 2008,

registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 134.145 (the "Company").

The general meeting is chaired by Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

The chairman appoints Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as secretary.

The general meeting elects as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

The chairman requests the undersigned notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the two thousand nine hundred twelve (2,912) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the general meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder represented has been beforehand informed.

III.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present general meeting, the meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

IV.- The agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to set up on voluntary liquidation the company.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers
- 3.- Discharge to the Directors and the statutory auditor.
- 4.- Decision to immediately hold the second and third General Meetings.
- 5.- Approval of the report of the liquidator.
- 6.- Appointment of the Commissaire-Vérificateur.
- 7.- Approval of the report of the Commissaire-Vérificateur and the liquidation accounts.
- 8.- Discharge to the liquidator and the Commissaire-Vérificateur.
- 9.- Closing of the liquidation.
- 10.- Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

These facts were exposed, the general meeting decides as follows:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator M. Ricardo SANAHUJA ESCOFET, residing at 167, calle 1 rinconada baja, PE Lima (Peru).

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting decides to grant full and complete discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their mandate.

Fourth resolution

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the general meeting decides to subsequently hold the second and third general meetings in connection with the liquidation process.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature “ne varietur” by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

Sixth resolution

The general meeting decides to appoint as Commissaire-Vérificateur of the liquidation Mrs. Ana DE OLIVEIRA, residing professionally at 8A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Seventh resolution

The general meeting, having taken notice of the report by the Commissaire-Vérificateur, approves the report of the Commissaire-Vérificateur and the liquidation accounts.

The said report, after signature “ne varietur” by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Eighth resolution

The general meeting decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the Commissaire-Vérificateur for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The general meeting decides to close the liquidation.

Tenth resolution

The general meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the amounts and assets eventually belonging to shareholders and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réuni

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINOS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11, Place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 36 du 8 janvier 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 134.145 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les deux mille neuf cent douze (2.912) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique représentée a été préalablement informé.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'actionnaire unique a décidé de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté ayant déclaré, par ailleurs, avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} assemblées générales.
- 5.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 6.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
- 7.- Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur; et des comptes de clôture de la liquidation.

8.- Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.

9.- Clôture de la liquidation.

10.- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.

Ces faits exposés, l'assemblée générale décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur M. Ricardo SANAHUJA ESCOFET, demeurant au 167, calle 1 rincónada baja, PE Lima (Pérou).

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième assemblées générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur Mme Ana DE OLIVEIRA, demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'actionnaire unique qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 06 août 2015. Relation: DAC/2015/13189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137788/195.

(150149632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Inter'or Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 148.935.

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

LE VINGT-TROIS JUILLET.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTER'OR LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à 2a, place de Paris, L-2314 Luxembourg, constituée par acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2265 du 19 novembre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 8 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1184 du 1^{er} juin 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Romain LUTGEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Romain LUTGEN prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Constater que les actions pourront étes émises soit au porteur soit nominativement et qu'elles pourront être démembrées (usufruit/nu-propriété).

2) Modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dans le cas des actions nominatives, il sera tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas.

La propriété des actions représentant le capital social peut être exercée:

- soit en pleine propriété;

- ou en usufruit par un actionnaire désigné comme «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire désigné comme «nu-propiétaire».

Dans ce cas, le droit de vote aux assemblées générales et le droit aux dividendes sont fixés respectivement aux articles 18, 20 et 21 des présents statuts.»

3) Modifier en conséquence les articles 18, 20 et 21 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propiétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des actions en usufruit et nue-propiété, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservée aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propiété des actions.

L'usufruitier, sous réserve du droit de participation à l'assemblée du nu-propiétaire, ci-après défini, exerce seul le droit de vote attaché aux titres dont la propriété est démembrée, à l'exception des décisions concernant les modifications statutaires, la fusion, la dissolution et la liquidation de la société.

Pour tout ce qui concerne la fusion, la dissolution et la liquidation de la société, l'usufruitier et le nu-propiétaire d'une action doivent désigner un mandataire commun qui exerce seul le droit de vote à l'assemblée générale.

Le nu-propiétaire doit, en toute hypothèse, être régulièrement convoqué aux assemblées générales dans lesquelles l'usufruitier exerce seul le droit de vote. En sa qualité d'actionnaire, le nu-propiétaire bénéficie du droit à l'information et du droit à la communication des documents sociaux. Un avis consultatif sur les résolutions soumises au vote de l'usufruitier et pu obtenir que soit consigné dans le procès-verbal de la libération de l'assemblée ses observations éventuelles.»

« **Art. 20.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des actions en usufruit et nue-propiété, les dividendes seront payés aux actionnaires usufruitiers.»

« **Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des actions en usufruit et nue-propiété, le boni de liquidation sera versé aux actionnaires nu-propiétaires.»

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que les actions, qui seront soit nominatives soit au porteur au choix de l'actionnaire, pourront également être démembrées entre usufruitier et nu-propiétaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dans le cas des actions nominatives, il sera tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas.

La propriété des actions représentant le capital social peut être exercée:

- soit en pleine propriété;
- ou en usufruit par un actionnaire désigné comme «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire désigné comme «nu-propriétaire».

Dans ce cas, le droit de vote aux assemblées générales et le droit aux dividendes sont fixés respectivement aux articles 18, 20 et 21 des présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 18, 20 et 21 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des actions en usufruit et nue-propriété, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservée aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions.

L'usufruitier, sous réserve du droit de participation à l'assemblée du nu-propriétaire, ci-après défini, exerce seul le droit de vote attaché aux titres dont la propriété est démembrée, à l'exception des décisions concernant les modifications statutaires, la fusion, la dissolution et la liquidation de la société.

Pour tout ce qui concerne la fusion, la dissolution et la liquidation de la société, l'usufruitier et le nu-propriétaire d'une action doivent désigner un mandataire commun qui exerce seul le droit de vote à l'assemblée générale.

Le nu-propriétaire doit, en toute hypothèse, être régulièrement convoqué aux assemblées générales dans lesquelles l'usufruitier exerce seul le droit de vote. En sa qualité d'actionnaire, le nu-propriétaire bénéficie du droit à l'information et du droit à la communication des documents sociaux. Un avis consultatif sur les résolutions soumises au vote de l'usufruitier et pu obtenir que soit consigné dans le procès-verbal de la libération de l'assemblée ses observations éventuelles.»

« **Art. 20.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des actions en usufruit et nue-propriété, les dividendes seront payés aux actionnaires usufruitiers.»

« **Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des actions en usufruit et nue-propriété, le boni de liquidation sera versé aux actionnaires nu-propriétaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LUTGEN, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015137440/164.

(150149223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

**Piranha et Petits Poissons Rouges S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Piranha et Petits Poissons Rouges S.A.)**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 109.272.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES" (numéro d'identité 2005 22 14 751), avec siège social à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.272, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1231 du 18 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 242 du 5 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges VAN DEN ENDE, retraité, demeurant à Ethe (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérald TABUTIEAUX, employé privé, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves THOMMES, employé privé, demeurant à Mamer.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transformation de la société anonyme "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES" en une société à responsabilité limitée à dénommer "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES s.à r.l."

2) Echange des actions anciennes contre des parts sociales nouvelles, à raison d'une (1) part sociale nouvelle pour une (1) action ancienne.

3) Démissions des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder.

4) Nomination d'un gérant technique et de trois gérants administratifs et détermination de leurs pouvoirs et de la durée de leurs mandats.

5) Refonte des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES" en une société à responsabilité limitée à dénommer "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES s.à r.l."

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

Il est justifié au notaire instrumentant de la valeur de la société "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES", pré-qualifiée, par une situation comptable établie en date du 15 mai 2015 et par une attestation signée par deux administrateurs et par le commissaire aux comptes selon laquelle l'actif net tel que figurant dans la prédite situation comptable établie en date du 15 mai 2015 est au moins égal à celui existant à ce jour, lesquelles situation comptable et attestation, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les actions anciennes contre des parts sociales nouvelles, à raison d'une (1) part sociale nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (€ 40.-) chacune sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jocelyn VAN DEN ENDE, employé, né à Saint-Mard (Belgique) le 13 avril 1970, demeurant à B-6760 Virton, 8, rue Ferdinand Ribonnet, deux cent quarante parts sociales	240
2) Monsieur Georges VAN DEN ENDE, retraité, né à Latour (Belgique) le 23 mars 1944, demeurant à B-6760 Ethe, 2, rue la 7 ^{ème} Division d'Infanterie française, dix parts sociales	10
3) Monsieur Gérald TABUTIEAUX, employé privé, né à Verdun (France) le 15 décembre 1971, demeurant à F-57700 Hayange, 8, Esplanade de la Liberté, deux cent cinquante parts sociales	250
4) Monsieur Grégory BEHIN, employé privé, né à Virton (Belgique) le 20 mai 1983, demeurant à L-1466 Dommeldange, 2, rue Jean Engling, deux cent cinquante parts sociales	250
5) Monsieur Yves THOMMES, employé privé, né à Luxembourg le 8 décembre 1972, demeurant à L-8217 Mamer, 13, Op Bierg, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: mille parts sociales	1.000

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Yves THOMMES, et Gérald TABUTIEAUX comme administrateurs, de Monsieur Jocelyn VAN DEN ENDE comme administrateur, respectivement administrateur-délégué et de Monsieur Joël BOUILLON comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Jocelyn VAN DEN ENDE, préqualifié, comme gérant technique de la société;
- b) Messieurs Gérald TABUTIEAUX, Grégory BEHIN et Yves THOMMES, préqualifiés, comme gérants administratifs de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique pour toute opération d'un montant inférieur ou égal à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-).

Au-delà de ce montant, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

Cinquième résolution

Suite aux prédites transformation et résolutions, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "PIRANHA ET PETITS POISSONS ROUGES s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités se rapportant à la publicité, tous travaux de création d'arts graphiques et de formes publicitaires ainsi que tous travaux d'élaboration et de gestion de campagnes publicitaires et d'image d'entreprise

au sens large du terme. Elle peut également être active dans le domaine de l'audio-visuel et de l'animation. Elle a en outre pour objet la communication, l'édition ainsi que le management pour compte propre et pour compte de tiers.

A ces fins, la société peut agir en tant que concepteur, réalisateur, producteur et conseiller.

La société peut emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (€ 40.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (€ 40.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Disposition transitoire

La transformation de la société n'affecte en rien ni la durée de l'exercice social en cours, ni sa date de début (à savoir le 1^{er} janvier 2015), ni sa date de fin (à savoir le 31 décembre 2015).

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN DEN ENDE, TABUTIEAUX, THOMMES, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137667/177.

(150149121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Research Invest Protocol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.102.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015137703/10.

(150149050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Rhino HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.290.

Les comptes annuels de la société Rhino Holdco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137704/10.

(150149519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.337.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137765/11.

(150149210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Schmitz-Servé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015137771/11.

(150149415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

SELP (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137776/10.

(150149145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

T.M.I.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.517.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137806/10.

(150148870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.844.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015137737/10.

(150148772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.
